L3a Diag
DIAGNOSTICS ET EXPERTISES

23 rue des Garmants
92240 Malakoff

Tel : 01 41 09 65 05
Fax : 01 41 09 65 01
E-mail : rapportdiag@l3a.fr

OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE CERTIFICAT N° 16 12 3367

N.A.F / A.P.E : 7112B

N° Siret : 812 483 44 00012

Rapport N°: 00290003 P

DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX

Pour permettre aux donneurs d'ordre et aux entreprises intervenantes d'établir leur évaluation des risques professionnels

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du Diagnostic Plomb avant travaux / démolition

Ce rapport de diagnostic plomb avant travaux n'est pas un constat de risque d'exposition au plomb.

- Principes généraux de prévention énoncés à l'article L 230-2 du code du Travail
- Articles L. 4121-2 à 5, L. 4531-1 et R. 4412-59 à 65 du Code du Travail
- Loi du 31/12/93 sur les principes généraux de prévention des travailleurs
- décret d'application n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail
- Norme NF X 46-035 de juin 2021

B Adresse du bien

Bâtiment 021 Ecurie des Fourgonniers
22 boulevard Henri IV
75004 PARIS - 4EME

C Propriétaire

Nom : **GARDE REPUBLICAINE**
Adresse : **12 Place de la République 75010 PARIS - 10EME**

D Commanditaire de la mission

Nom : **GARDE REPUBLICAINE**
Qualité : //
Adresse : **12 Place de la République 75010 PARIS - 10EME**

E L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil :**Niton**
Modèle de l'appareil :**FEN X**
N° de série : **FEnX 2-0824**
Nature du radionucléide :**Cadmium**
Date du dernier chargement de la source :**05/03/2021**
Activité de la source à cette date :**850MBq**

F Exécution de la mission

Rapport N° : 00290003 P
Date d'intervention : **27/11/2024**
Date du rapport : **05/12/2024**

G Nature des Travaux

Reprise du sol, des murs, mise en peinture, création d'une dalle en béton. Mise en peinture du plafond
La cage d'escalier ne fait pas partie du programme de travaux

H Cachet du diagnostiqueur

Signature



Cabinet : **L3A DIAG**
Nom du responsable : **JANOT Lionel**
Nom du diagnostiqueur : **BLANCHARD Bruno**
Organisme d'assurance : **AXA FRANCE IARD SA**
Police : **10583931804**

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION 1
ADRESSE DU BIEN 1
PROPRIETAIRE 1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION 1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X 1
EXECUTION DE LA MISSION 1
NATURE DES TRAVAUX 1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR 1

RAPPEL DE LA COMMANDE 3

PRINCIPES GENERAUX DE PREVENTION L4121-2 DU CODE DU TRAVAIL 3
PREVENTION DU RISQUE D'EXPOSITION AUX AGENTS CANCEROGENES, MUTAGENES ET TOXIQUES POUR LA REPRODUCTION R4412-59 ET SUIVANTS 3
NORME NF X 46-035 JUIN 2021 RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX DANS LES REVETEMENTS ET MATERIAUX ET PRODUITS DE CONSTRUCTION. 3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION 3

L'AUTEUR DU CONSTAT 3
DECLARATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) 3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL 3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL 3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION 3
OCCUPATION DU BIEN 3
LISTE DES LOCAUX VISITES 4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES 4

METHODOLOGIE EMPLOYEE 4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X 6
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE 6

PRESENTATION DES RESULTATS 6

CROQUIS 7

RESULTATS DES MESURES 8

COMMENTAIRES 11

ANNEXES 12

NOTICE D'INFORMATION 12

L3A DIAG
23 rue des Garmants 92240 MALAKOFF
Tél : 01.41.09.65.04 E-mail : rapportdiag@l3a.fr Site web : www.l3a.fr

1 RAPPEL DE LA COMMANDE

Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail
Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants
Norme NF X 46-035 juin 2021 Recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction.
Périmètre géographique de la mission : **Ecurie et sellerie 1 du bâtiment 021**

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : **BLANCHARD Bruno**	//

2.2 Déclaration ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

DECLARATION ASN : **T920759** Nom du titulaire : **L3A DIAG**	
Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **BLEIBEL Frédéric**	

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriquant de l'étalon : **RITVERC** N° NIST de l'étalon : **P/N 500-934**	Concentration : **1,04** mg/cm² Incertitude : **0,06** mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm²)
En début de mission	1	27/11/2024	1,04
En fin de mission	50	27/11/2024	1,04
Si une remise sous tension a lieu		//	

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.
En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : **NC** Nom du contact : **NC**	Coordonnées : **NC**

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : Non communiqué Nombre de bâtiments : **1**	Nombre de cages d'escalier : **0** Nombre de niveaux : **1**

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : **22 boulevard Henri IV** **75004 PARIS - 4EME** Référence Cadastrale : **Non Communiqué**	Bâtiment : **Bâtiment 021 Ecurie des Fourgonniers** Accompagnateur : **Technicien du site**

2.7 Occupation du bien

L'occupant est	☐ Propriétaire ☐ Locataire ☑ Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :

Diagnostic Plomb

L3A DIAG
23 rue des Garmants 92240 MALAKOFF
Tél : 01.41.09.65.04 E-mail : rapportdiag@l3a.fr Site web : www.l3a.fr

2.8	Liste des locaux visites	
N°	Local	Etage
1	Ecurie	RDC
2	Sellerie 1	RDC

2.9	Liste des locaux non visites
Néant, tous les locaux ont été visités.	

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

Calibrage de l'appareil à fluorescence X

Avant chaque constat, l'auteur procède au calibrage de son appareil selon les modalités fournies par le fabricant de l'appareil.

Les mesures effectuées à l'aide d'un appareil portatif type Fondis Niton XL 300 ou XLp 309 sont d'une précision égale à ± 0,05 mg/cm². Le seuil de détection limite est de 0,2 mg de plomb/cm² et le seuil haut est de 80 mg/cm².

Identification du bien objet de la mission

L'auteur identifie le bien objet de la mission, ainsi que l'ensemble immobilier auquel il appartient. En cas d'ambiguïté, il réalise un croquis afin de situer le bien dans cet ensemble.

Identification des locaux

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc.

Une cage d'escalier est découpée en plusieurs locaux. Sont considérés comme locaux distincts :

– chaque palier ;

– chaque partie de cage d'escalier située entre deux paliers.

En vue d'assurer la cohérence de ce découpage, le hall d'entrée pourra être assimilé au palier du rez-de chaussée.

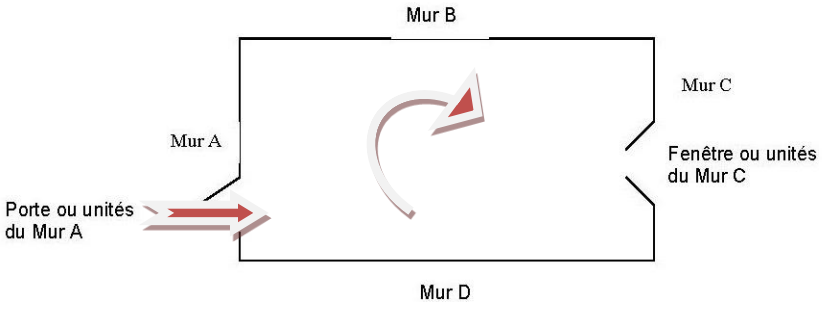
Identification des zones

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones qu'il identifie sur le croquis. Ces zones correspondent généralement aux différentes faces du local.

Selon la convention établie, une lettre est attribuée à chaque « zone » du local (A, B, C et D). On appelle « zone A » le mur par lequel on accède au local. Les zones suivantes sont désignées dans le sens horaire.

Une unité de repérage est définie comme étant un élément de construction, ou un ensemble d'éléments de construction, présentant a priori un recouvrement homogène.

Chaque unité de repérage (porte, fenêtre, …) est associée à une « zone ».



Seules les surfaces directement accessibles sont testées.

Identification des revêtements

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction.

Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anti-corrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

L3A DIAG
23 rue des Garmants 92240 MALAKOFF
Tél : 01.41.09.65.04 E-mail : rapportdiag@l3a.fr Site web : www.l3a.fr

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb.

Les revêtements de type carrelage ne sont pas visés par le présent rapport.

Les revêtements de type carrelage ne libèrent pas de poussière de plomb s'ils sont en bon état.

Identification des unités de repérage et substrat

Dans chaque local, toutes les surfaces susceptibles d'avoir un revêtement contenant du plomb sont analysées ou incluses dans une unité de repérage à analyser.

Cela comprend aussi les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb (papier peint, toile de verre, moquette murale, etc.), car un matériau contenant du plomb peut exister en dessous.

L'auteur du constat identifie le substrat de l'unité de repérage par examen visuel et en fonction des caractéristiques physiques du matériau, et le revêtement apparent de l'unité de repérage.

Par substrat, on entend un matériau sur lequel un revêtement est appliqué (plâtre, bois, brique, métal, etc.) constituent des unités de repérage distinctes :
– les différents murs d'une même pièce ;
– des éléments de construction de substrats différents (tels qu'un pan de bois et le reste de la paroi murale à laquelle il appartient) ;
– les côtés extérieur et intérieur d'une porte ou d'une fenêtre ;
– des éléments situés dans des locaux différents, même contigus (tels que les 2 faces d'une porte car elles ont pu être peintes par des peintures différentes) ;
– une allège ou une embrasure et la paroi murale à laquelle elle appartient.
Si des habitudes locales de construction ou de mise en peinture sont connues, l'auteur du constat en tient compte pour une définition plus précise des unités de repérage.

Peut (peuvent) constituer une seule et même unité de repérage :
– l'ensemble des plinthes d'un même local ;
– une porte et son huisserie dans un même local ;
– une fenêtre et son huisserie dans un même local.

Dans une partie de cage d'escalier, sont aussi considérés comme unités de repérage distinctes :
– l'ensemble des marches ;
– l'ensemble des contremarches ;
– l'ensemble des balustres ;
– le limon ;
– la crémaillère ;
– la main courante ;
– le plafond.

Relevé des mesures :
Les résultats des mesures sont indiqués dans les tableaux suivants.

Référentiel d'évaluation de la dégradation :
Non visible: si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;

Etat d'usage : présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, microfissures …) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;

Dégradé : présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

Non dégradé : revêtement visible et sans dégradation

L3A DIAG
23 rue des Garmants 92240 MALAKOFF
Tél : 01.41.09.65.04 E-mail : rapportdiag@l3a.fr Site web : www.l3a.fr

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

La concentration en plomb est exprimée en mg/cm² de support avec indication de l'incertitude de la mesure.

Les valeurs de concentration en plomb, obtenues après l'application de l'appareil sur le support, sont retranscrites dans les tableaux de relevé de mesures. Ces valeurs sont celles du constructeur. Elles comprennent la valeur nominative et l'écart relatif (ex : 13,4 +/- 0,41).

Le présent diagnostic porte sur la mesure de concentration en plomb dans les peintures avec un appareil à fluorescence X. Dans ce cadre, aucun seuil de concentration en plomb n'est précisé dans le code du travail pour l'application des dispositions à prendre afin de protéger les travailleurs lors des travaux de peinture, et plus particulièrement pendant la phase de préparation des fonds.

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm2 ;
- lorsque, pour une unité de repérage donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C …) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», … dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de repérage (UR) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, …) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de repérage (UR) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Le diagnostic plomb avant travaux vise à repérer des unités de repérage qui présentent un danger (présence de plomb). Il doit permettre aux donneurs d'ordre et aux entreprises intervenantes d'évaluer les risques professionnels qui dépendent de la combinaison de 2 facteurs : le danger et le mode opératoire.

Il n'est donc pas prévu que le diagnostiqueur s'appuie sur une valeur-seuil pour conclure sur le niveau de risques que présentent les revêtements ou les matériaux identifiés comme contenant du plomb.

Pour évaluer le niveau de risque que présentent les surfaces plombifères et / ou de matériaux contenant du plomb identifiés par le diagnostiqueur, le donneur d'ordre doit rapprocher les valeurs obtenues aux situations de travail préalablement définies (ponçage de peinture, retrait de canalisation,….) Les valeurs mesurées renseignent aussi sur la nature des composés. Dans la pratique les valeurs élevées, mettent en évidence la présence de céruse ou de minium de plomb. Les valeurs faibles < 1mg/cm2 peuvent révéler la présence de siccatif de plomb (colle papier peint, peinture) ou d'impuretés dans les matériaux (support métallique, parpaing,….).

L3A DIAG
23 rue des Garmants 92240 MALAKOFF
Tél : 01.41.09.65.04 E-mail : rapportdiag@l3a.fr Site web : www.l3a.fr

5 CROQUIS

Document 1

Remarques :
Considérer l'ensemble des Unités de Diagnostic : Entrevous, poutres et poutrelles plafonds, murs, tringlerie, structure box ... - comme homogènes

GENDARMERIE NATIONALE
Garde républicaine
Quartier des Célestins
18, boulevard Henri IV
75 004 PARIS
BÂT UI 0 1 750 0 800 021







Locaux concernés par le programme des travaux :
Reprise du sol, des murs, mise en peinture , création d'une dalle en béton.
Mise en peinture plafond dans l'écurie et sellerie 1

Locaux hors périmètre de travaux N.C. :

Diagnostic Plomb

L3A DIAG
23 rue des Garmants 92240 MALAKOFF
Tél : 01.41.09.65.04 E-mail : rapportdiag@l3a.fr Site web : www.l3a.fr

6 RESULTATS DES MESURES

Local : Ecurie (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d' erreur	Observations	Nature des travaux
		Auges	Pierres					Non peint	
12		Bâti + porte principales	Bois	Peinture		0,07	0,04		
13						0,06	0,04		
14						0,06	0,04		
15						0,05	0,05		
30		Bati + porte sellerie 2 N.C. 	Bois	Peinture		8,28	1,85		
31						5,4	1,51		
26		Bâtis+ fenêtres	Bois	Peinture		0,07	0,05		
27						0,08	0,06		
28						0,09	0,05		
29						0,07	0,04		
32		Conduit d'évacuation	Fonte	Peinture		0,12	0,06		
33						0,61	0,11		
20		Murs beige 	Plâtre	Peinture		9,7	2,01		
21						17,35	2,22		
22						2,14	0,89		
23						8,28	1,63		
8		Murs Haut blanc 	Plâtre	Peinture		2,46	0,79		
9						3,52	0,56		
24		Murs pignon beige	Plâtre	Peinture		5,09	0,89		
25						3,67	0,08		
34		Poteaux structurels	Métal	Peinture		7,92	1,111		

Diagnostic Plomb

L3A DIAG
23 rue des Garmants 92240 MALAKOFF
Tél : 01.41.09.65.04 E-mail : rapportdiag@l3a.fr Site web : www.l3a.fr

35						3,78	0,78		
36		Potelets	Métal	Peinture		1,29	0,24		
37						2,28	0,12		
18		Remplissage structure box	Bois	Peinture		5,09	0,89		
19						3,67	0,77		
		Sol	Pavés					Non peint	
16		Structure box	Bois	Peinture		3,93	0,77		
17						3,78	0,9		
10		Tringlerie Fenêtre	Métal	Peinture		2,05	0,11		
11						1,89	0,11		
2	Plancher haut	Entrevous	Bois	Peinture		20,11	2,87		
3						15,81	1,65		

Diagnostic Plomb

L3A DIAG
23 rue des Garmants 92240 MALAKOFF
Tél : 01.41.09.65.04 E-mail : rapportdiag@l3a.fr Site web : www.l3a.fr

4	Plancher haut	Poutrelles - fer plat 	Métal	Peinture		3,94	1,12		
5						2,78	1,04		
6	Plancher haut	Poutres 	Métal	Peinture		16,69	2,62		
7						18,89	2,19		

	Total	Non mesurées
Nombre d'unités de diagnostic	**17**	**2**

Local : Sellerie 1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d' erreur	Observations	Nature des travaux
38		Bati + porte intérieur / extérieur 	Bois	Peinture		7,83	1,71		
39						6,56	0,78		
46		Bati+ fenêtre Haute	Bois	Peinture		0,07	0,05		
47						0,05	0,05		
40		Bati+ fenêtre intérieur / extérieur 	Bois	Peinture		4,7	0,86		
41						3,82	0,55		
		Conduit d'évacuation	Fonte					Non mesuré	
48		Embrasure Porte	Plâtre	Peinture		9,08	1,49		

Diagnostic Plomb

L3A DIAG
23 rue des Garmants 92240 MALAKOFF
Tél : 01.41.09.65.04 E-mail : rapportdiag@l3a.fr Site web : www.l3a.fr

42		Murs	Plâtre	Peinture		7,53	1,71		
43						11,25	2,04		
44						12,35	2,26		
45						5,77	0,05		
49		Plinthes 	Bois	Peinture		2,34	0,09		
		Sol	Carrelage					Non mesuré	

	Total	Non mesurées
Nombre d'unités de diagnostic	**8**	**2**

	Total	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	**25**	**4**

7 COMMENTAIRES

Néant

Diagnostic Plomb

L3A DIAG
23 rue des Garmants 92240 MALAKOFF
Tél : 01.41.09.65.04 E-mail : rapportdiag@l3a.fr Site web : www.l3a.fr

8 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc…). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.
L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

L3A DIAG
23 rue des Garmants 92240 MALAKOFF
Tél : 01.41.09.65.04 E-mail : rapportdiag@l3a.fr Site web : www.l3a.fr

Notice d'information à destination des donneurs d'ordre

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine –t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongeant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation/réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,….) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment : interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier, rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée, interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable, ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- Les guides de prévention : Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr) Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

L3A DIAG
23 rue des Garmants 92240 MALAKOFF
Tél : 01.41.09.65.04 E-mail : rapportdiag@l3a.fr Site web : www.l3a.fr